

Cher.e.s collègues,

L'Inspection générale des affaires sociales, missionnée par le ministre des solidarités et de la santé en juillet 2022, vient de remettre son rapport relatif à *La qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches*. Cette mission confiée à l'IGAS faisait suite à des accidents particulièrement dramatiques, survenus dans des structures privées.

La DFPE a contribué au rapport en vous relayant les questionnaires à destination des équipes et des parents qui étayent l'analyse des inspecteurs et leurs conclusions. Les services centraux ont également été auditionnés pour présenter les actions développées en faveur de la qualité et de la bientraitance dans les EAPE à Paris, tant au titre des missions de la protection maternelle et infantile qu'à destination des établissements d'accueil.

Le rapport de la mission est librement accessible à tous sur le site de l'IGAS et du ministère : 2022-062r_tome_1.pdf (igas.gouv.fr).

Ce rapport affronte avec lucidité et transparence des questions difficiles, et sa lecture bouscule l'ensemble des professionnel.le.s de la petite enfance. Je veux donc ici vous redire ma confiance dans votre professionnalisme et votre engagement en faveur des tout-petits, mon soutien inébranlable dans cette période de crise, notre fierté commune de porter haut les valeurs du service public de la petite enfance à Paris.

À l'issue de leurs investigations sur le secteur de la petite enfance au niveau national, les inspecteurs de l'IGAS dressent le constat d'une « *qualité d'accueil particulièrement hétérogène dans les EAJE, le secteur présentant des établissements de grande qualité, portés par une réflexion pédagogique approfondie, comme des établissements de qualité très dégradée* ». Les inspecteurs insistent sur le fait que si la perspective du rapport consiste à « *souligner les risques et les dysfonctionnements possibles au sein de ces établissements* » (plusieurs pages du rapport relaient des extraits de témoignages éprouvants sur des gestes ou pratiques intolérables et condamnables, faisant l'objet de nombreuses reprises médiatiques depuis hier), ces insuffisances « *ne diminuent en rien la qualité de nombreux projets et l'engagement fort de nombreux professionnels* ».

Ces projets de qualité et cet engagement exceptionnel des professionnel.le.s font l'identité des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris qu'il faut aujourd'hui réaffirmer, tout en veillant, à l'appui de ce rapport, à sans cesse réinterroger et renforcer la qualité de notre accueil et à garantir à chaque instant la bientraitance des enfants dans nos EAPE.

Ainsi, **le rapport met légitimement l'accent sur les impératives évolutions du modèle d'accueil collectif du jeune enfant, en soulignant la nécessité absolue d'articuler cette politique publique autour de l'enjeu de la qualité de l'accueil.** Dans l'ensemble de nos établissements et de nos actions, notre but est d'accompagner au mieux le développement des enfants et de répondre à tous leurs besoins physiologiques et psychoaffectifs. Dans ce cadre, le rapport rappelle également que la crise de recrutement, que nous connaissons à Paris, concerne tout le territoire national : la tension qu'elle génère ne doit pas être niée, et cela nous engage à poursuivre et amplifier encore les efforts que nous avons engagés.

En ce qui concerne spécifiquement Paris et en particulier le modèle en régie municipale que vous faites vivre au quotidien, je retiens que **le rapport énonce des recommandations dont nous nous sommes saisis depuis plusieurs années déjà. L'enjeu de la bientraitance est au cœur de nos priorités et de nos actions, sous de multiples formes** (référénte bientraitance, formation continue, webinaires, journées pédagogiques dédiées, etc.). Tout geste inadapté ou maltraitant fait l'objet d'un signalement, d'une enquête, d'un suivi disciplinaire adapté, d'un accompagnement de l'équipe concernée et d'un retour d'expérience visant à empêcher son renouvellement. La nécessité d'un temps de travail en équipe hors temps auprès des enfants, souligné dans le rapport, se traduit déjà pour nous, à nouveau cette année, par une 4ème journée pédagogique. Le développement de l'analyse des pratiques va également se mettre en place progressivement à la rentrée pour l'ensemble des professionnel.le.s.

La prévention des risques professionnels pour garantir les meilleures conditions de travail possibles sont un axe de travail prioritaire de notre direction (journée de prévention ; actions du BPRP, etc.) et nous réfléchissons à mettre en place un Observatoire tel que celui que l'IGAS appelle de ses vœux. Enfin, nous travaillons à l'ouverture à la rentrée 2023 d'une École des Métiers de la Petite Enfance qui sera le fer de lance du renforcement en cours de la formation continue des professionnel.le.s de la petite enfance de la Ville de Paris.

Le rapport énonce également des recommandations qui rejoignent nos positions, défendues par les élus. Je pense notamment à la nécessaire réforme de la tarification PSU, à la garantie de taux d'encadrement appropriés et sécurisants pour l'accueil des enfants et le fonctionnement des équipes, ou encore à la nécessité d'un vaste plan de valorisation des métiers (formation et recrutement) de professionnel.le.s qui nous rejoignent.

Je pense, de même, au renforcement des contrôles exercés par la PMI que nous avons déjà mis en place ces derniers mois et élargis, au-delà des enjeux d'hygiène et de sécurité, au contrôle de la qualité de l'accueil. Ces contrôles -comme le propose le rapport- sont réalisés par une équipe mixte de professionnelles de santé et d'éducatrices de jeunes enfants au sein du Bureau de l'agrément PMI de l'accueil collectif et de l'accompagnement des gestionnaires (BAC) de la DFPE et par les médecins et cadres de santé du service de PMI de la Direction de la santé publique. Ils se mobilisent chaque jour pour contrôler, contraindre et accompagner les gestionnaires pour que ces derniers assument pleinement leur responsabilité de qualité et de sécurité absolue de l'accueil des enfants.

Pour conclure, **ce rapport doit nous engager à rester constamment mobilisés sur l'enjeu de la qualité de l'accueil des enfants ; il ne faut évidemment ni occulter le risque inhérent à notre activité, car elle concerne des enfants en situation d'extrême dépendance, ni ignorer les situations parfois saisissantes que le rapport relaie. Mais ce rapport conforte très largement nos orientations, nos manières de faire et nos priorités, pour lesquelles nous continuerons à travailler à l'avenir.**

N'hésitez pas à partager ce message et à prendre le temps d'échanger en équipe autour des questions que soulève ce rapport.

Comme pour chaque situation délicate que vous pouvez rencontrer, la direction de la DFPE, l'encadrement des CASPE et des services centraux de la DFPE sont à votre disposition pour vous accompagner si vous le souhaitez dans ces échanges avec votre équipe mais aussi dans le dialogue avec les parents, que les éléments médiatisés du rapport pourraient légitimement avoir inquiétés.

Je vous remercie encore très chaleureusement pour votre action.

Très cordialement,



Xavier VUILLAUME
Directeur
Direction des familles et de la petite enfance
76, rue de Reuilly 75012 PARIS